



***FINS DE CARRIERE  
LE SECTEUR PUBLIC DOIT AUSSI BENEFICIER  
DES REDUCTIONS DE COTISATIONS AUX 45 ANS ET PLUS***

*Communiqué de presse – 10 octobre 2005*

Actuellement, le Gouvernement débat de nouvelles réductions de cotisations sociales afin de promouvoir l'emploi, notamment pour les travailleurs âgés.

Dans une série de secteurs, les pouvoirs locaux sont à côté d'opérateurs privés, dans une situation proche de la concurrence. Nous pensons notamment aux maisons de repos, aux entreprises titres-services, aux services d'aide aux familles, à certaines intercommunales, ...

Si des réductions de cotisations sont octroyées au secteur privé et pas au secteur public, une distorsion de concurrence apparaîtra au détriment du public. Ce serait pour nous inacceptable.

Plus généralement, les pouvoirs locaux offrent un emploi de qualité à un nombre important de personnes, dont bon nombre sont âgées. Fin 2004, 329.584 travailleurs étaient assujettis à l'ONSS-APL. Parmi eux, 39,6 % avaient plus de 45 ans. Ce soutien conséquent à l'emploi des plus âgés mérite d'être soutenu.

Enfin, nous tenons à rappeler que l'octroi de réductions de cotisations sociales dans le cadre du maribel social a généré, dans les pouvoirs locaux, une création d'emplois de 4.477 ETP (équivalents temps plein).

Compte tenu de ces différents éléments, nous tenons à rappeler la revendication formulée par l'ensemble des CPAS et communes du Pays au Gouvernement fédéral<sup>1</sup>:

**un parallélisme entre les réductions de cotisations sociales octroyées au niveau du secteur privé et au niveau des pouvoirs locaux.**

Claude EMONTS,  
Président de la Fédération des  
CPAS de l'Union des Villes et  
Communes de Wallonie

Suzanne COOPMANS,  
Présidente a.i. de la Section  
CPAS de l'Association de la  
Ville et des Communes de la  
Région de Bruxelles-Capitale

*Pour tous renseignements concernant la présente, vous pouvez joindre  
Monsieur Jean-Marc Rombeaux – tél.: 0473.89.96.88*

<sup>1</sup> Courrier à Madame Freya Van den Bossche, Ministre de l'Emploi concernant les réductions de cotisations sociales.